

## Le contentieux de la tarification des ESSMS

Journée d'étude en webinaire

**lundi 29 septembre 2025**

Les agents participant aux missions de tarification des ESSMS doivent maîtriser les bases du contentieux existant dans ce domaine, afin de sécuriser les décisions et de traiter au mieux les recours éventuels.

### Les participants

Agents des autorités de tarification  
(Départements, ARS, DDCS, DPJJ, ...)

### L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,  
il est un des tout meilleurs spécialistes  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.*



### Les questions traitées

**Les causes de contentieux en matière de tarification des ESSMS**

**Les juridictions compétentes en matière de tarification**

**Les règles de saisine du juge de la tarification**

Qui peut engager un contentieux, à quelles conditions et dans quels délais ?

**Le déroulement de la procédure contentieuse**

**La contestation de la légalité externe des décisions**

Eléments de jurisprudence relatifs aux vices de forme et aux procédures mises en oeuvre par les autorités.

**La contestation de la légalité interne des décisions**

Eléments de jurisprudence en matière de contestation :  
- du niveau des dépenses (et rejets de dépenses),  
- des résultats repris,  
- des incorporations de recettes en atténuation.

**Le traitement des recours contentieux par les autorités**

L'analyse d'un recours contentieux : exemple de grille d'analyse.  
La rédaction du mémoire en défense : sa structuration et son contenu.

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

### Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

## Le contentieux de la tarification des ESSMS

**lundi 29 septembre 2025 de 9h30 à 17h00**

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 625 euros par participant.

### Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à [ipp@ipp.fr](mailto:ipp@ipp.fr)

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

### Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (  ) x 625 euros =  euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet